

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	39

**N° 06/2018**

**OBJET : Programmation départementale 2017 : Reconstruction avec extension de la station d'épuration de Caujac (750 EH) – Constitution du dossier attributif d'aides**

**L'an deux mille dix-huit et le 11 janvier à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Catherine MONIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** M<sup>me</sup> Nadia ESTANG donne procuration à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M<sup>me</sup> Sabine PARACHE à M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM, M<sup>me</sup> Joëlle TESSIER à M. Wilfrid PASQUET, M. Jean-Claude BLANC à M. Joël CAZAJUS, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Michel COURTIADÉ à M. Denis BEZIAT.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Sylvie BOUTILLIER, Monsieur René PACHER.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Messieurs Jean-Pierre-BASTIANI, Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Daniel ONEDA, Alain PEREZ ; Madame Pierrette HENDRICK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Serge MARQUIER a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Assainissement, Monsieur VINCINI, rappelle aux membres de l'assemblée les dispositions de la délibération n°23/2017 du conseil communautaire en date du 31 janvier 2017 par laquelle la Communauté de Communes sollicitait auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'inscription à la programmation départementale 2017 des opérations d'assainissement programmées sur la commune de Caujac (reconstruction avec extension de la station d'épuration de Caujac à 750 EH), pour l'attribution d'une subvention.

Il présente la correspondance de Monsieur SANS, Vice-Président chargé des Routes, des Infrastructures et Réseaux du Conseil Départemental, en date du 13 juillet 2017 par laquelle il informe la CCLA que le montant des travaux retenus sur ce projet pour l'inscription au Programme Départemental 2017 d'assainissement des Eaux Usées est de 268 525.36 € HT (correspondant à la 1<sup>ère</sup> tranche financière retenue).

La subvention du Conseil Départemental s'élèvera à 20% du montant des travaux retenus sur la 1<sup>ère</sup> tranche financière, effectivement réalisés, déduction faite des dépenses non subventionnables, soit un montant total de 53 705.07 €HT.

Monsieur le Vice-Président présente le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui pourrait intervenir comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de l'opération	Montant des opérations HT	Organisme financeur	% de la subvention attendue	Montant attendu en €HT
Travaux ( <i>marché notifié le 19/12/17</i> )	406 633.50 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne (appel à Projet)	70 % de 561 365 € (opération : études et travaux) accordé fin juin 2017 (soit 392 955 € d'aides max)	302 906.45 €
		CD31	20 % sur les travaux uniquement (1ere tranche accordée)	53 705.07 €
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>406 633.50 €</b>	<b>Total des subventions attendues</b>		<b>356 611.52 €</b>

Monsieur le Vice-Président informe les membres de l'assemblée que compte tenu de l'avancement du projet et du démarrage des travaux, il convient désormais de procéder à la constitution du dossier d'attribution d'aide définitif.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** le programme des opérations d'assainissement de la commune de Caujac ;

**APPROUVE** les conditions d'inscription du Conseil Départemental pour l'attribution de subventions ainsi que la 1<sup>ère</sup> tranche financière retenue par le Conseil Départemental à hauteur de 268 525.36 € HT pour ce projet, au titre du programme départemental 2017;

**SOLLICITE** le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention en capital de 53 705.07 € HT (1<sup>ère</sup> tranche financière) ;

**ARRETE** le plan de financement prévisionnel actualisé de cette opération comme présenté ci-dessus ;

**S'ENGAGE** à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées ;

**MANDATE** Monsieur le Président afin d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires et à constituer le dossier attributif d'aides définitif pour ce projet.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
 Serge BAURENS